

PROGRAMME

Décrypter un règlement de copropriété

REF : COP-043

Contexte :

Parfaire les connaissances relatives au droit spécial des copropriétés à la lumière du règlement de copropriété, à travers les textes de droit positif et les décisions récentes rendues par les juridictions. La formation est axée sur l'appréhension du règlement de copropriété de l'immeuble, sa nature, son application, son interprétation et ses éventuelles modifications.

Textes : Loi du 10 juillet 1965 ; Décret du 17 mars 1967

Lien du site boutique : <https://urlz.fr/kpll>

Durée

4.00 heures (0.50 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Être capable de décrypter le règlement de copropriété (règles de mise en œuvre ; interprétation les clauses ; modalités de modifications).

Contenu de la formation

- Introduction
- I.- La nature juridique du règlement de copropriété
 - A.- Un document conventionnel ou judiciaire
 - B.- La distinction et l'articulation avec l'état descriptif de division
- II.- Les mentions du règlement de copropriété
 - A.- La distinction parties privatives/parties communes
 - B.- La destination des parties de l'immeuble
 - C.- L'état de répartition des charges
 - D.- Les modalités de répartition des tantièmes de propriété
 - E.- Les règles de fonctionnement de la copropriété (syndicat, conseil syndical, assemblée générale...)
- III.- La modification du règlement de copropriété
 - A.- La modification en assemblée générale
 - B.- La modification judiciaire (révision de la répartition des charges, caractère réputé non-écrit des clauses illicites...)
- IV.- L'opposabilité du règlement de copropriété et de ses modificatifs

Profils des apprenants

- Administrateurs de biens, syndics, avocats, administrateurs judiciaires, notaires, géomètres-experts.

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911

**Pré-requis**

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation**Moyens pédagogiques et techniques**

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINOUE - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINOUE - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)